

SESSION 2022

**CAPEPS
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPEPS de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
ECE	1900E	102	9312

► **Concours externe du CAFEP/CAPEPS de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
ECF	1900E	102	9312

« Justice, bienveillance, tact, l'éthique professorale doit nouer ces trois vertus. La justice car elle est reconnaissance des droits et des mérites, la bienveillance car elle est attention à la fragilité et le tact car il est souci du lien. On pourrait dire les choses d'une autre manière mais ce serait encore dire la même chose. La justice car elle est souci du collectif et des équilibres, la bienveillance car elle est souci des sujets singuliers et le tact car il est souci de la relation elle-même. »

Prairat, E. (2019). L'éthique professorale : une éthique de la présence. Blog de l'Internationale de l'éducation. En ligne : <https://www.ei-ie.org/fr/item/22899:l'ethique-professorale-une-ethique-de-la-presence-par-eirick-prairat>

En quoi et comment cette définition de l'éthique professorale, guide-t-elle l'enseignant d'EPS pour engager les élèves dans leurs apprentissages en développant leur bien-être tout au long du parcours de formation ?

Vous illustrerez votre réponse à différents niveaux de la scolarité dans le second degré et justifierez vos choix en vous appuyant, si besoin, sur les documents proposés en annexe.

DOCUMENT 1**Les devoirs moraux du professeur :**

- Devoir de respect

Respecter un élève ne signifie pas tolérer tous ses comportements ;

- Devoir de justice

Traiter tous les élèves de la même manière ; accompagner chaque élève dans les apprentissages afin de maintenir l'égalité des chances ;

- Devoir de protection

Protéger l'élève contre toute forme de ségrégation, sexisme, racisme, humiliation, dévalorisation ; protéger son désir d'apprendre et sa capacité à étudier ;

- Devoir de retenue

Distance affective et psychologique que l'enseignant doit garder avec l'élève ; retenue dans l'expression des sentiments et manifestation de signes d'affection qui n'est pas contraire à une attitude chaleureuse et compréhensive ;

- Devoir d'exemplarité

Pas une exemplarité-modèle mais une exemplarité de référence ; exemplarité « ordinaire », non héroïque (Go, 2014) – être fidèle à quelques principes – donner du sens aux comportements.

Résumé des devoirs moraux du professeur - Prairat, E. (2013). *La morale du professeur*. Paris : Presses Universitaires de France.

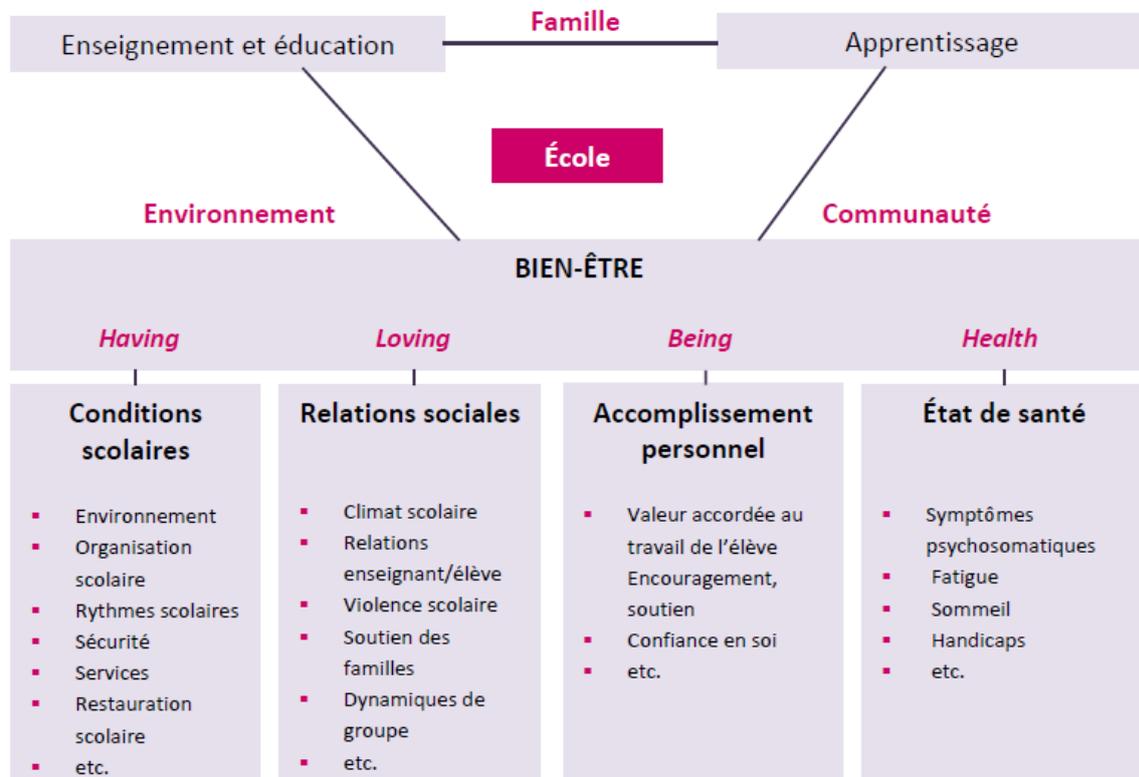
DOCUMENT 2

Les enseignants sont des personnalités influentes dans la vie de la plupart des enfants (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, 2016). Un climat positif en classe, où les efforts sont encouragés et récompensés, et où les enseignants acceptent et soutiennent leurs élèves quels que soient leur tempérament et leurs capacités intellectuelles, est souvent associé à des réactions plus positives aux exigences de la scolarité (Huebner et al., 2004) et à un stress scolaire moins important (Torsheim et al., 2001). Même les enfants les plus vulnérables peuvent vivre des expériences positives à l'école. Mettre l'accent sur les aspects positifs des expériences que les enfants vivent à l'école peut accroître leur autonomie, leur motivation et leur résilience, autant de qualités essentielles pour réussir, tant à l'école qu'ailleurs.

Organisation de coopération et de développement économiques (2018). Le bien-être des élèves : comment le définir et l'évaluer, dans Résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves 2015 (Volume III) : Le bien-être des élèves, Paris : Éditions OCDE, p. 58.

DOCUMENT 3

Le modèle du bien-être à l'école de Konu et Rimpela (2002)



Centre national d'étude des systèmes scolaires. (2017).
L'école française propose-t-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves ?
 Dossier de synthèse. En ligne : <https://www.cnesco.fr/fr/qualite-vie-ecole/>

DOCUMENT 4

Le plaisir et l'amusement constituent le **premier motif de pratique sportive** pour les jeunes.



*Ensemble des pratiquants âgés de 15 à 29 ans résidant en France. DROM compris.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire & Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. (2020). Les chiffres clés du sport 2020 (p.20). Provenant du baromètre réalisé par le CREDOC sous la direction de Hoibian S..

DOCUMENT 5

L'éducation physique et sportive (EPS) contribue à former de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (2021).

Arrêté du 3 avril 2019 : Programmes de lycée professionnel pour les classes préparant au baccalauréat professionnel et classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle – Annexe 1

DOCUMENT 6 : Fiche synthétique des axes du projet d'EPS d'un collège de 2021 à 2024.

